

UN 18247

SEP 10 1980



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/35/359

9 septembre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/  
ESPAGNOL/FRANCAIS/  
RUSSE

---

Trente-cinquième session  
Point 61 k) de l'ordre du jour provisoire<sup>x</sup>

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Conventions et protocoles internationaux dans le domaine  
de l'environnement

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 3436 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1975, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale les rapports du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement (annexe I) et sur le registre des conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement (annexe II).

---

<sup>x</sup> A/35/150.

ANNEXE I

Conventions et protocoles internationaux dans le domaine  
de l'environnement\*

---

\* Précédemment distribué sous la cote UNEP/GC.8/5/Add.2.



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement



Distr.  
GENERALE

UNEP/GC.8/5/Add.2  
20 décembre 1979

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Huitième session  
Nairobi, 16-29 avril 1980  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

CONVENTIONS ET PROTOCOLES INTERNATIONAUX DANS  
LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport du Directeur exécutif

Le document ci-après est présenté en application de la résolution 3436 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1975 et de la décision 24 (III) du Conseil d'administration en date du 30 avril 1975. Il constitue un rapport sur les mesures prises en application de cette décision et de la décision 66 (IV) du Conseil d'administration en date du 13 avril 1976 et donne des renseignements sur les faits nouveaux survenus entre le 1er janvier et le 28 novembre 1979 en ce qui concerne les conventions dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'un résumé des mesures prises pour tenir le Conseil d'administration informé de l'état des conventions et protocoles existants.

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 3436 (XXX) du 9 décembre 1975, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les conventions ou protocoles internationaux existant dans le domaine de l'environnement n'avaient pas encore été acceptés et appliqués aussi largement qu'ils le méritaient. Elle a prié le Conseil d'administration de la tenir chaque année au courant de toutes nouvelles conventions internationales qui seraient conclues dans ce domaine et de l'état des conventions existantes.

2. Dans sa décision 24 (III) du 30 avril 1975, le Conseil d'administration avait déjà invité instamment tous les Etats habilités à devenir parties aux conventions et protocoles existant dans le domaine de l'environnement à le faire dès que possible. Dans la même décision, le Directeur exécutif était prié d'informer le Conseil d'administration, à chaque session, de toutes nouvelles conventions internationales qui seraient conclues dans le domaine de l'environnement et de l'état des conventions existantes, plus particulièrement en ce qui concerne les ratifications, les adhésions et l'entrée en vigueur, ainsi que de l'intention des divers gouvernements de devenir parties à ces conventions pendant l'année où le Conseil tient sa session. La section II du présent rapport contient les renseignements reçus entre le 1er janvier et le 28 novembre 1979 sur les conventions qui sont entrées en vigueur ou qui ont été conclues récemment, ainsi que sur l'intention des gouvernements de ratifier les conventions existantes. Elle contient également une liste des conventions en cours d'élaboration. La section III décrit les mesures prises en application des décisions 24 (III) et 66 (IV) du Conseil d'administration en date du 30 avril 1975 et du 13 avril 1976 respectivement.

### II. FAITS NOUVEAUX SURVENUS EN CE QUI CONCERNE L'ETAT DES CONVENTIONS

3. Une convention internationale est entrée en vigueur entre le 1er janvier et le 28 novembre 1979 et ne figure donc pas encore dans le document UNEP/GC/INFORMATION/5, ni dans son Supplément 2, daté du 7 mars 1979 :

Convention sur la conservation d'espèces migratrices d'animaux sauvages, adoptée le 23 juin 1979 1/.

4. En réponse à une lettre adressée par le Directeur exécutif aux gouvernements le 7 juin 1979, un certain nombre de gouvernements ont donné des indications sur l'étendue de leur participation aux diverses conventions existantes dans le domaine de l'environnement. Ces renseignements ont servi à mettre à jour les documents UNEP/GC/INFORMATION/5 et Suppléments.

---

1/ Voir UNEP/GC/INFORMATION/5/SUPPLEMENT 3.

UNEP/GC.8/5/Add.2  
Page 2

5. A ce propos, le Gouvernement norvégien a informé le Directeur exécutif qu'entre autres conventions, la Norvège espérait ratifier, soit en décembre 1979 soit en janvier 1980, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, du 2 novembre 1973.

6. Le Gouvernement autrichien a également indiqué que le Parlement de son pays étudierait sous peu la ratification, d'ici la fin de l'année 1979, de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction (du 3 mars 1973).

7. Le Gouvernement chilien a indiqué qu'il avait ratifié quatorze conventions dans le domaine de l'environnement.

8. Le même gouvernement a indiqué en outre que la procédure de ratification était déjà engagée pour les conventions suivantes :

Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, du 2 février 1971

Convention sur la conservation des phoques de l'Antarctique, du 1er juin 1972

Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, du 23 novembre 1972

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, du 10 avril 1972.

9. Les projets d'accord ci-après en sont encore à divers stades de l'élaboration et des négociations. Les organisations responsables dont les noms sont indiqués pourront fournir de plus amples renseignements.

Projet de convention sur la conservation de certaines îles à des fins scientifiques

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

Projet de convention européenne pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution

Conseil de l'Europe

Projet de protocole pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

PNUE

Projet de convention sur le droit de la mer	ONU
Projet de texte révisé de la Convention Internationale de la chasse à la baleine, 1946	Commission baleinière Internationale <u>2/</u>
Projet de convention sur la conservation des ressources biologiques marines de l'Antarctique	Puissances du Traité de l'Antarctique

### III. REGISTRE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

10. Le Conseil d'administration, dans sa décision 66 (IV) du 13 avril 1976, a prié le Directeur exécutif de continuer à collecter, analyser et présenter systématiquement des données et des informations sur les conventions et accords Internationaux dans le domaine de l'environnement.

11. Pour aider les gouvernements à identifier les conventions dans le domaine de l'environnement auxquelles ils peuvent être habilités à devenir parties, conformément à la demande contenue dans la résolution 3436 (XXX) de l'Assemblée générale, et pour fournir régulièrement au Conseil d'administration les renseignements qu'il a demandés dans ses décisions 24 (III) et 66 (IV), une liste des conventions Internationales importantes adoptées dans le domaine de l'environnement depuis 1933 a été présentée dans le document UNEP/GC/INFORMATION/5 et ses Suppléments 1, 2 et 3. A partir de cette liste, le PNUE constituera un registre des conventions Internationales dans le domaine de l'environnement, qui sera mis à jour chaque année au moyen d'un système de feuillets mobiles, refondus périodiquement en une nouvelle édition. Le PNUE se fondera également sur ce registre et ses suppléments pour identifier et contribuer à surmonter les difficultés qui empêchent les gouvernements de devenir parties aux conventions dans le domaine de l'environnement ou de les mettre en oeuvre 3/.

---

2/ La Commission baleinière Internationale a pris l'initiative de la révision, mais c'est aux différents gouvernements qu'il incombe d'y procéder.

3/ Voir également la section du document UNEP/GC.8/5 traitant du droit de l'environnement.

#### IV. MESURE PROPOSEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et autoriser le Directeur exécutif à le transmettre, ainsi que le document UNEP/GC/INFORMATION/5/Supplément 3, à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, conformément aux termes de la résolution 3436 (XXX).

ANNEXE II

Supplément au registre des conventions et protocoles  
internationaux dans le domaine de l'environnement\*

---

\* Précédemment distribué sous la cote UNEP/GC/INFORMATION/5/SUPPLEMENT 3.





Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement



Distr.  
GENERALE

UNEP/GC/INFORMATION/5/  
Supplément 3  
15 janvier 1980

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Huitième session  
Nairobi, 16-29 avril 1980  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

REGISTRE DES CONVENTIONS ET PROTOCOLES INTERNATIONAUX  
RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Supplément 3

Le présent document constitue le troisième supplément au Registre des conventions et protocoles internationaux relatifs à l'environnement, qui a été présenté au Conseil d'administration à sa cinquième session, tenue à Nairobi du 9 au 25 mai 1977 <sup>1/</sup>.

Outre des renseignements concernant un certain nombre de conventions et de protocoles figurant dans le document UNEP/GC/INFORMATION/5, on trouvera ci-après une mise à jour des données d'information fournies dans les documents UNEP/GC/INFORMATION/5/Supplément 1 et Supplément 2 dont le Conseil d'administration a été saisi lors de ses sixième et septième sessions, tenues à Nairobi du 9 au 25 mai 1978 et du 18 avril au 25 mai 1979, ainsi que des éléments relatifs à deux conventions additionnelles.

---

<sup>1/</sup> UNEP/GC/INFORMATION/5.

TABLE DES MATIERES  
(par ordre chronologique)

	<u>Page</u>
I. CONVENTIONS ET PROTOCOLES AUXQUELS DES RECTIFICATIFS SONT APPORTES . . . . .	1
A. <u>Conventions initialement présentées dans le document publié sous la cote UNEP/GC/INFORMATION/5</u> . . . . .	1
Convention Internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, 2 décembre 1946 (telle qu'elle a été amendée le 19 novembre 1956 et le 4 mai 1959) . . . . .	1
Convention Internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest, 8 février 1949 . . . . .	1
Convention relative à la création d'une commission Inter- américaine du thon tropical, 31 mai 1949 . . . . .	1
Convention internationale pour la protection des oiseaux, 18 octobre 1950 . . . . .	2
Convention Internationale pour la protection des végétaux, 6 décembre 1951 . . . . .	2
Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 12 mai 1954 (telle qu'elle a été amendée le 11 avril 1962) . . . . .	2
Accord sur la protection des végétaux dans la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, 27 février 1956 (tel qu'il a été amendé le 3 novembre 1967) . . . . .	2
Accord pour la création d'un institut latino-américain permanent de recherche et de formation professionnelle forestière sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 18 novembre 1959 . . . . .	3
Traité sur l'Antarctique, 1er décembre 1959 . . . . .	3
Convention sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, 29 juillet 1960 (telle qu'elle a été amendée le 29 janvier 1964) . . . . .	3

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
Accord concernant la Commission Internationale pour la protection du Rhin contre la pollution, 29 avril 1963 . . . . .	3
Convention relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, 21 mai 1963 . . . . .	3
Convention Internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, 14 mai 1966 . . . . .	4
Amendements à la Convention Internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954, 21 octobre 1969 . . . . .	4
Convention sur la conservation des ressources biologiques de l'Atlantique Sud-Est, 23 octobre 1969 . . . . .	4
Convention Internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, 29 novembre 1969 . . . . .	4
Convention Internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, 29 novembre 1969 . . . . .	5
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, 2 février 1971 . . . . .	5
Amendements à la Convention Internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954, concernant la disposition des soutes et les limites à la grandeur des soutes, 15 octobre 1971 . . . . .	5
Convention relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires, 17 décembre 1971 . . . . .	5
Convention Internationale portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures . . . . .	6
Convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, 15 février 1972 . . . . .	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
Convention sur la prévention de la pollution de la mer résultant de l'immersion de déchets, 29 décembre 1972 . . .	6
Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, 3 mars 1973 . . . . .	7
Convention Internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 2 novembre 1973 . . . . .	8
Accord relatif à la conservation des ours blancs, 15 novembre 1973 . . . . .	8
Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution, 16 février 1976 . . . . .	8
Convention sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud, 12 juin 1976 . . . . .	9
B. <u>Conventions Initialement présentées dans le document publié sous la cote UNEP/GC/INFORMATION/5/Supplement I</u>	
Convention concernant la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes, 22 juin 1960 . . . . .	9
Accord de coopération pour la pêche en mer, 28 juillet 1962	10
Amendements à la Convention Internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954, concernant la protection de la barrière de corail australienne, 12 octobre 1971 . . . . .	10
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, 10 avril 1972 . . . . .	10
Protocole sur l'Intervention en haute mer en cas de pollution du milieu marin par des substances autres que les hydrocarbures, 21 novembre 1973 . . . . .	11
Convention sur la protection du patrimoine archéologique, historique et artistique des nations américaines (Convention de San Salvador), 16 juin 1976 . . . . .	11

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, 10 décembre 1976 . . . . .	11
Convention concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dans le milieu de travail dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations, 20 juin 1977 . . . . .	12
C. <u>Conventions initialement présentées dans le document publié sous la cote UNEP/GC/INFORMATION/5/Supplément 2</u>	
Convention concernant la protection contre les risques d'intoxication dus au benzène, 1971 . . . . .	13
Convention régionale de Koweït pour la coopération en vue de la protection du milieu marin contre la pollution, 23 avril 1978 . . . . .	13
Traité en vue de la coopération amazonienne, 3 juillet 1978	13
II. CONVENTIONS ADDITIONNELLES	
Protocole concernant l'établissement d'une commission internationale pour la protection de la Sarre contre la pollution, 20 décembre 1961 . . . . .	14
Convention relative à la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages, 23 juin 1979 . . . . .	14

I. RECTIFICATIFS ET MISE A JOUR

A. Conventions initialement présentées dans le document publié sous la cote UNEP/GC/INFORMATION/5

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA REGLEMENTATION DE LA  
CHASSE A LA BALEINE (et amendements)

Pages 4 et 5

En complément des renseignements donnés à la page 1 du document UNEP/GC/INFORMATION/5/Supplément 1 (ci-après dénommé "Supplément 1") et à la page 1 du document UNEP/GC/INFORMATION/5/Supplément 2 (ci-après dénommé "Supplément 2"), insérer ce qui suit sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :

Chili	6.7.1979
Italie	3.2.1979
Pérou	18.6.1979
Seychelles	19.3.1979
Espagne	6.7.1979
Suède	15.6.1979

Sous la même rubrique, supprimer Panama /à compter du 30.6.1979/.

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LES PECHERIES  
DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST

Pages 6 et 7

Toutes les parties ont notifié leur intention de dénoncer la Convention; celle-ci prendra donc fin le 31 décembre 1979.

CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE COMMISSION  
INTERAMERICAINE DU THON TROPICAL

Page 8

En complément des renseignements donnés à la page 1 du Supplément 2, sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, supprimer Costa Rica. (La dénonciation annoncée par ce pays a pris effet le 27 avril 1979, et non pas le 29, comme l'indique le Supplément 2.)

UNEP/GC/INFORMATION/5/  
Supplément 3  
Page 2

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA  
PROTECTION DES OISEAUX

Pages 11 et 12

Sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, insérer :  
Italie 8.6.1979.

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA  
PROTECTION DES VEGETAUX

Pages 15 à 17

En complément des renseignements donnés à la page 2 du Supplément 2,  
sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, remplacer  
Suriname 28.12.1954 par Suriname 28.11.1954 et Thaïlande 16.8.1976 par  
Thaïlande 16.8.1973.

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PREVENTION DE LA POLLUTION  
DES EAUX DE LA MER PAR LES HYDROCARBURES (et amendements)

Pages 20 à 22

En complément des renseignements donnés aux pages 1 et 2 du  
Supplément 1 et à la page 2 du Supplément 2, insérer ce qui suit sous  
la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :

République démocratique allemande 25.1.1979

Yémen 6.8.1979

ACCORD SUR LA PROTECTION DES VEGETAUX DANS LA REGION DE L'ASIE  
DU SUD-EST ET DU PACIFIQUE (et amendements)

Pages 23 et 24

En complément des renseignements donnés à la page 2 du Supplément 2,  
insérer sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :  
Iles Salomon 20.6.1979.

ACCORD POUR LA CREATION D'UN INSTITUT LATINO-AMERICAIN  
PERMANENT DE RECHERCHE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
FORESTIERE SOUS LES AUSPICES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Pages 37 et 38

Remplacer Surinam 26.11.1975 par Suriname 25.11.1975.

En complément des renseignements donnés à la page 3 du Supplément 2, sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, supprimer Pérou /avec effet au 29.12.1977/.

TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE

Pages 39 et 40

En complément des renseignements donnés à la page 3 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur : Allemagne, République fédérale d' 5.2.1979.

CONVENTION SUR LA RESPONSABILITE CIVILE DANS LE DOMAINE  
DE L'ENERGIE NUCLEAIRE (et amendements)

Pages 42 et 43

Changer le titre de la convention en : CONVENTION SUR LA  
RESPONSABILITE CIVILE DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE (Y COMPRIS  
LE PROTOCOLE ADDITIONNEL DU 28 JANVIER 1964).

ACCORD CONCERNANT LA COMMISSION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION DU RHIN CONTRE LA POLLUTION

Page 46

Sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, insérer :  
Communauté économique européenne 1.2.1979.

CONVENTION RELATIVE A LA RESPONSABILITE CIVILE  
EN MATIERE DE DOMMAGES NUCLEAIRES

Page 47

Changer le titre de la Convention en : CONVENTION DE VIENNE SUR LA  
RESPONSABILITE CIVILE EN MATIERE DE DOMMAGES NUCLEAIRES

En complément des renseignements donnés à la page 4 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :  
Niger 24.10.1979.



UNEP/GC/INFORMATION/5/  
Supplément 3  
Page 4

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION  
DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

Pages 55 et 56

En complément des renseignements donnés à la page 3 du Supplément 1 et à la page 5 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :

Bénin	26.12.1977
Cap-Vert	11.11.1979

AMENDEMENTS A LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PREVENTION  
DE LA POLLUTION DES EAUX DE LA MER PAR LES HYDROCARBURES

Pages 66 et 67

Sous la rubrique Dates de dépôt des instruments pertinents, insérer :

Allemagne, République fédérale d'	26.3.1979
Uruguay	30.4.1979

CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES  
BIOLOGIQUES DE L'ATLANTIQUE SUD-EST

Pages 68 et 69

Sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, insérer :

Angola	4.11.1976
Allemagne, République fédérale d'	17.11.1976
Roumanie	18. 8.1977

CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA RESPONSABILITE CIVILE POUR  
LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

Pages 70 et 71

En complément des renseignements donnés à la page 4 du Supplément 1 et à la page 5 du Supplément 2, insérer ce qui suit sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :

Chili	31.10.1977
Italie	27. 2.1979
République de Corée	18. 3.1979
Yémen	6. 3.1979

CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'INTERVENTION EN HAUTE MER EN CAS  
D'ACCIDENT ENTRAINANT OU POUVAIT ENTRAINER UNE POLLUTION PAR  
LES HYDROCARBURES

Pages 72 et 73

En complément des renseignements donnés à la page 5 du Supplément 1  
et à la page 6 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Parties et  
dates d'entrée en vigueur : Italie 27.2.1979.

CONVENTION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE  
INTERNATIONALE, PARTICULIEREMENT COMME HABITAT  
DE LA SAUVAGINE

Pages 75 et 76

En complément des renseignements donnés à la page 5 du Supplément 1  
et à la page 6 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Parties et dates  
d'entrée en vigueur : Hongrie 11.4.1979.

AMENDEMENTS A LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PREVENTION  
DE LA POLLUTION DES EAUX DE LA MER PAR LES HYDROCARBURES,  
1954, CONCERNANT LA DISPOSITION DES SOUTES ET LES  
LIMITES A LA GRANDEUR DES SOUTES

Pages 77 et 78

En complément des renseignements donnés à la page 6 du Supplément 1,  
insérer, sous la rubrique Parties et dates de dépôt des instruments :

République démocratique allemande	25.1.1979
Uruguay	30.4.1979

CONVENTION RELATIVE A LA RESPONSABILITE CIVILE DANS LE DOMAINE  
DU TRANSPORT MARITIME DE MATIERES NUCLEAIRES

Page 79

Sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, insérer :  
Yémen 6.3.1979.

UNEP/GC/INFORMATION/5/  
Supplément 3  
Page 6

CONVENTION INTERNATIONALE PORTANT CREATION D'UN FONDS  
INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A  
LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

Pages 80 et 81

En complément des renseignements donnés à la page 6 du Supplément 1 et à la page 6 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Dates de dépôt des instruments pertinents :

Italie	27.2.1979
Monaco	23.8.1979

CONVENTION POUR LA PREVENTION DE LA POLLUTION MARINE PAR LES  
OPERATIONS D'IMMERSION EFFECTUEES PAR LES NAVIRES ET AERONEFS

Pages 82 et 83

La date figurant en regard de la mention "Danemark" à la page 7 du Supplément 2 est inexacte; le document UNEP/GC/INFORMATION/5 contenait la date correcte (7.4.1974).

Sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, insérer :

Belgique	30. 3.1978
Finlande	1. 6.1979
Allemagne, République fédérale d'	23.12.1977

CONVENTION SUR LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE LA MER  
RESULTANT DE L'IMMERSION DE DECHETS

Pages 87 et 88

En complément des renseignements donnés à la page 7 du Supplément 1 et à la page 8 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :

Argentine	12.10.1979
Finlande	2. 6.1979
Portugal	14. 5.1979
Afrique du Sud	6. 9.1979
Suisse	30. 8.1979

Modifier comme suit les dates d'entrée en vigueur indiquées à la page 8 du Supplément 2 :

Cap-Vert	25. 6.1977
Allemagne, République fédérale d'	8.12.1977
Maroc	20. 3.1977
Pays-Bas	2. 1.1978
Pologne	22. 2.1979

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET  
DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Pages 89 et 90

Sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, remplacer  
Iran 6.11.1976 par Iran 6.11.1979, et insérer :

Bahamas	18. 9.1979
Bolivie	4.10.1979
France	9. 8.1978
Indonésie	28. 3.1979
Jordanie	14. 3.1979
Malaisie	18. 1.1978
Monaco	18. 7.1978
Panama	15.11.1978
Sri Lanka	2. 8.1979
Togo	21. 1.1979
Venezuela	22. 1.1978

Aux pages 7 et 8 du Supplément 1, modifier comme suit les dates  
d'entrée en vigueur :

Gambie	24.11.1977
Nicaragua	4.11.1977
Sénégal	3.11.1977

A la page 8 du Supplément 2, modifier comme suit les dates d'entrée  
en vigueur :

Botswana	12.2.1978
Egypte	4.4.1978
Kenya	13.3.1979

UNEP/GC/INFORMATION/5/  
Supplément 3  
Page 8

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PREVENTION DE LA POLLUTION  
PAR LES NAVIRES

Page 93

En complément des renseignements donnés à la page 8 du Supplément 1 et aux pages 8 et 9 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Dates de dépôt des Instruments pertinents :

Uruguay	30.4.1979
Yémen	6.3.1979

ACCORD RELATIF A LA CONSERVATION DES OURS BLANCS

Page 94

En complément des renseignements donnés à la page 8 du Supplément 1 et à la page 9 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur : Danemark 25.1.1978.

Sous la même rubrique, supprimer Belgique avec effet au 30.3.1978.

CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE  
CONTRE LA POLLUTION

Pages 99 et 100

En complément des renseignements donnés à la page 8 du Supplément 1 et aux pages 10 et 11 du Supplément 2, insérer, sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :

Grèce	2.2.1979
Italie	5.3.1979
Jamahlriya arabe libyenne	2.3.1979
République arabe syrienne	25.1.1979

Aux pages 10 et 11 du Supplément 2, sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur concernant le Protocole pour la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, insérer :

Grèce	2.2.1979
Italie	5.3.1979
Jamahlriya arabe libyenne	2.3.1979

et ajouter, pour la République arabe syrienne, la date d'entrée en vigueur : 25.1.1979.

Le mêmes modifications doivent être apportées à la liste des parties et des dates d'entrée en vigueur relative au Protocole concernant la coopération dans la lutte contre la pollution de la Mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles (page 11 du Supplément 2).

CONVENTION SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE  
DANS LE PACIFIQUE SUD

Page 101

Sous la rubrique Signataires, compléter comme suit

France	28.10.1977
Papouasie-Nouvelle-Guinée	27.12.1977
Samoa	23.12.1977

B. Conventions initialement présentées dans le document publié sous la cote UNEP/GC/INFORMATION/5/Supplément 1

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS  
CONTRE LES RADIATIONS IONISANTES

Pages 12 et 13

Insérer ce qui suit sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :

Argentine	15. 6.1978
Barbade	8. 5.1967
Danemark	7. 2.1974
Djibouti	3. 8.1978
Finlande	16.10.1978
République démocratique allemande	7. 5.1975
Inde	17.11.1975
Liban	6.12.1977

Sous la même rubrique, supprimer Somalie avec effet au 8.5.1968.

UNEP/GC/INFORMATION/5/  
Supplément 3  
Page 10

ACCORD DE COOPERATION POUR LA PECHE EN MER

Page 14

Sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, Insérer :  
Cuba 24.4.1978.

AMENDEMENTS A LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PREVENTION  
DE LA POLLUTION DES EAUX DE LA MER PAR LES HYDROCARBURES, 1954,  
CONCERNANT LA PROTECTION DE LA BARRIERE DE CORAIL AUSTRALIENNE

Page 9

Insérer ce qui suit sous la rubrique Dates de dépôt des Instruments :

Bahamas	16.2.1979
République démocratique allemande	25.1.1979
Allemagne, République fédérale d'	26.3.1979
Uruguay	30.4.1979

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA  
FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES BACTERIOLOGIQUES  
(BIOLOGIQUES) ET A TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION

Pages 25 à 28

En complément des renseignements donnés à la page 13 du Supplément 2,  
Insérer ce qui suit sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur :

Belgique	15. 3.1979
Honduras	14. 3.1979
Lesotho	10. 4.1972
Roumanie	25. 7.1979
Seychelles	16.10.1979
Espagne	20. 6.1979
Venezuela	18.10.1978

PROTOCOLE SUR L'INTERVENTION EN HAUTE MER EN CAS DE POLLUTION DU  
MILIEU MARIN PAR DES SUBSTANCES AUTRES QUE LES HYDROCARBURES

Page 29

Insérer ce qui suit sous la rubrique Dates de dépôt des Instruments :

Etats-Unis d'Amérique	7.9.1978
Yémen	6.3.1979

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET ARTISTIQUE DES NATIONS AMERICAINES (CONVENTION DE SAN SALVADOR)

Page 32

En complément des renseignements donnés à la page 13 du Supplément 2, Insérer ce qui suit sous la rubrique Parties et dates de dépôt des Instruments de ratification pertinents :

El Salvador	5.4.1979
Pérou	19.3.1979

CONVENTION SUR L'INTERDICTION D'UTILISER DES TECHNIQUES DE  
MODIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT A DES FINS MILITAIRES  
OU TOUTES AUTRES FINS HOSTILES

Pages 35 à 37

En complément des renseignements donnés dans le Supplément 2, Insérer ce qui suit sous la rubrique Etats signataires :

Bulgarie	31. 5.1978 (ratification)
République socialiste soviétique de Biélorussie	10. 4.1978 (ratification)
Cuba	10. 4.1978
Chypre	12. 4.1978
Tchécoslovaquie	12. 5.1978
Yémen démocratique	12. 6.1979 (adhésion)
Danemark	19. 4.1978
Finlande	12. 5.1978
République démocratique allemande	25. 5.1978
Ghana	22. 6.1978
Hongrie	19. 4.1978
Inde	15.12.1978



République démocratique populaire lao	5.10.1978
Malawi	5.10.1978 (adhésion)
Mongolie	19. 5.1978
Norvège	15. 2.1979
Pologne	8. 6.1978
Espagne	19. 7.1978
Sri Lanka	25. 4.1978
Tunisie	11. 5.1978
République socialiste soviétique d'Ukraine	13. 6.1978
Union des Républiques socialistes soviétiques	30. 5.1978
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16. 5.1978
Yémen	20. 7.1977

Sous la même rubrique, remplacer Pologne 18.5.1977 par Pologne 5.10.1978.

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES  
RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE MILIEU DE TRAVAIL DUS A LA  
POLLUTION DE L'AIR, AU BRUIT ET AUX VIBRATIONS

Page 40

Ajouter la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, et insérer :

Equateur	11.7.1978
Finlande	8.6.1979
Norvège	13.3 1979
Suède	10.7.1978
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	8.3.1979 (pollution de l'air seulement)

C. Conventions initialement présentées dans le document publié  
sous la cote UNEP/GC/INFORMATION/5/Supplement 2

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES  
D'INTOXICATION DUS AU BENZENE

Pages 18 et 19

Sous la rubrique Parties et dates d'entrée en vigueur, Insérer :  
Israël 21.6.1979.

CONVENTION REGIONALE DE KOWEIT POUR LA COOPERATION EN VUE  
DE LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CONTRE LA POLLUTION

Pages 20 et 21

Insérer la date d'entrée en vigueur : 1.7.1979

TRAITE EN VUE DE LA COOPERATION AMAZONIENNE

Pages 21 et 22

Remplacer Etats signataires par Parties et dates d'entrée en vigueur,  
et insérer ce qui suit :

Brésil	10.12.1978
Bolivie	20. 8.1979
Equateur	14. 3.1979
Guyane	14. 3.1979
Pérou	16.10.1979
Suriname	23. 7.1979

## II. CONVENTIONS ADDITIONNELLES

### PROTOCOLE CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UNE COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA SARRE CONTRE LA POLLUTION\*

#### Objectifs

Protéger la Sarre contre la pollution.

#### Dispositions

a) Une commission internationale pour la protection de la Sarre contre la pollution sera établie;

b) La commission sera chargée d'entreprendre des recherches concernant la nature, l'importance et les sources de la pollution, et de proposer aux Parties des mesures visant à assurer la protection de la Sarre;

c) Il incombera à la commission d'instaurer les liens nécessaires avec les autres organisations qu'intéresse la pollution de l'eau.

#### Membres

Les deux Etats riverains signataires.

Date de l'adoption 20.12.1961

Lieu de l'adoption Paris

Date de l'entrée en vigueur 1.7.1962

Langues Allemand, français

#### Parties et dates d'entrée en vigueur

France 1.7.1962

Allemagne, République  
fédérale d' 1.7.1962

### CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES D'ANIMAUX SAUVAGES\*

#### Objectifs

Protéger les espèces d'animaux sauvages dont les migrations s'étendent à plus d'un territoire national.

---

\* Traduction officielle.

### Dispositions

- a) Une liste des espèces menacées doit figurer à l'annexe I;
- b) Les espèces migratrices doivent faire l'objet d'accords dont la liste figurera à l'annexe II;
- c) Les accords (internationaux) doivent porter sur ceux des aspects de la conservation et de la gestion des espèces migratrices visées qui contribuent à assurer la protection;
- d) Un conseil scientifique doit être créé;
- e) Un secrétariat de la Convention doit être mis en place.

### Membres

Ouverte à la signature de tous les Etats et organisations d'intégration économique régionale jusqu'au 22 juin 1980. A compter de cette date, la Convention sera ouverte à l'accession des Etats non signataires et des organisations d'intégration économique régionale.

Date de l'adoption	23 juin 1979
Lieu de l'adoption	Bonn
Date et lieu de l'entrée en vigueur	Bonn
Langues	Allemand, anglais, espagnol, français et russe
Dépositaire	République fédérale d'Allemagne

### Etats signataires

République centrafricaine  
Tchad  
Danemark  
Egypte  
France  
Allemagne, République fédérale d'  
Grèce  
Inde  
Italie  
Côte d'Ivoire

UNEP/GC/INFORMATION/5/  
Supplement 3  
Page 16

Madagascar

Maroc

Niger

Norvège

Paraguay

Portugal

Somalie

Espagne

Sri Lanka

Suède

Togo

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

-----